

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION	: 18 novembre 2022
DATE D’AFFICHAGE	: 18 novembre 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS	: 29
En exercice	: 29
Présents	: 22
Votants	: 26
Absents excusés	: 4
Absents	: 3

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur PINTURIER Jean-Benoît.

### Étaient présents :

M PINTURIER Jean-Benoît, M LEMAIRE Thierry, Mme POULIZAC Virginie, M KOÏTA Tidiane, Mme RIONDEL Beatrix, M GADEA Jean-Yves, M BEC Jean-Sébastien, Mme DESNOUS Liza, M OLIVIER Robert, Mme PEREZ Salvatrice, M METAYER Thierry, Mme SARAZIN Annie, M DEMOLON Franck, M FERREIRA Daniel, Mme TREVET Sylvaine, M GAUGEZ Samuel, M ENSERET Guy, Mme BEN GELOUNE Elisabeth, M GUENIN Bernard, Mme MICHIELS Marielle, Mme MOINE Nathalie, M LEFRANC Sébastien.

### Absents excusés :

Mme CHAIGNEAU Juliette ayant donné pouvoir à M PINTURIER Jean-Benoît,  
Mme NICOLAS-NELSON Nathalie ayant donné pouvoir à M LEMAIRE Thierry,  
Mme CAMBOULIN Chimène ayant donné pouvoir à M KOÏTA Tidiane,  
M BAUDRIER Jérôme ayant donné pouvoir à Mme TREVET Sylvaine.

### Absents :

Mme CITADELLE-VELIN Kelly,  
M LANDRIER Ludovic,  
M HENRY Olivier.

Monsieur PINTURIER Jean-Benoît constate le quorum et propose au vote un(e) secrétaire de séance :  
Mme POULIZAC Virginie.

L’ensemble des conseillers municipaux renoncent au vote à bulletin secret.  
Est élu(e) à l’unanimité secrétaire de séance Mme POULIZAC Virginie.

### ACHAT D’UN TABLEAU LORS DU SALON D’AUTOMNE ORGANISE PAR L’ATELIER DE SAINT-PATHUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’exposition de peinture organisée du 18 au 23 octobre dernier par l’association « l’Atelier de Saint-Pathus » au Centre Culturel des Brumiers,

Considérant la volonté de la collectivité de faire l’acquisition d’un tableau réalisé par Mme PAREDES Maria, peintre membre de l’Atelier de Saint-Pathus, représentant un gorille coloré,

Vu l’exposé du rapporteur,

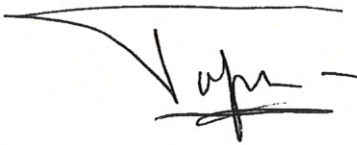
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'acquérir ce tableau pour un montant de 450 €.
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget 2022.

*La délibération est adoptée à l'unanimité par 26 voix POUR.*

Fait et délivré les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Saint-Pathus, le 28 novembre 2022.

**La Secrétaire**  
**Virginie POULIZAC**



**Le Maire**  
**Jean-Benoît PINTURIER**

